

Du nouveau pour les passeports

— Daniel Sperling, adjoint à l'état civil de Marseille, qui avait entamé des démarches en ce sens auprès de la direction des libertés au ministère de l'Intérieur avec le secrétaire général de la préfecture, a obtenu une avancée importante pour les usagers sur les passeports électroniques. Les personnes, qui avaient des passeports "traditionnels" valables dix ans sur lesquels figuraient leurs enfants (qui doivent désormais posséder leur propre document), pourront obtenir gratuitement un passeport électronique valable cinq ans. *"Elles avaient payé 60 euros et conservaient donc leur droit de timbre acquis (DPA), souligne Daniel Sperling. C'est une mesure juste."*